

Critères d'admissibilité au financement de Service Québec

Sont admissibles les personnes :

- résidant en Outaouais ;
- en recherche d'emploi ;
- travailleurs autonomes ;
- qui travaillent pour :
 - ✓ entreprises privées;
 - ✓ regroupement d'entreprises privées;
 - ✓ corporations municipales;
 - ✓ organismes à but non lucratifs;
 - ✓ coopératives;
 - ✓ travailleurs autonomes;
 - ✓ regroupement de travailleurs autonomes;
 - ✓ collectivités et conseils de bande

Ne sont PAS admissibles, les personnes :

- ne résident pas en Outaouais ;
- étudiants à temps plein ;
- prestataires de la CNESST ou de la SAAQ ;
- qui travaillent pour :
 - ✓ les ministères et organismes du gouvernement du Québec ;
 - ✓ les ministères et organismes du gouvernement fédéral ;
 - ✓ les partis ou associations politiques.